

## Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité de SAINT-UBALDE

Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Christine Genest, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
  - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Si vous n'avez pas déjà en main le formulaire requis, vous pouvez l'obtenir en communiquant avec la présidente d'élection ou sur le site internet de la municipalité de Saint-Ubalde à l'onglet « Élection ». Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas ou par télécopieur au numéro 418 277-2055 ou par courriel à [info@saintubalde.com](mailto:info@saintubalde.com)

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 27 octobre 2021

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021; vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3.). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

### COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

427-B, Boulevard Chabot, Saint-Ubalde (Québec), G0A 4L0  
Téléphone : 418 277-2124, poste 102  
Site internet : [www.saintubalde.com](http://www.saintubalde.com)  
Adresse courriel : [info@saintubalde.com](mailto:info@saintubalde.com)

### SIGNATURE

Donné à Saint-Ubalde, le 9 septembre 2021



Christine Genest, présidente d'élection